

Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques

7 - 9 mars 2017 | Montréal, Canada | #SendaiAmericas



Un développement durable qui tient compte des risques

Déclaration de Montréal

Deuxième réunion des ministres et des hauts responsables sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques

1. Nous, ministres et chefs de délégation participant à la deuxième réunion des ministres et des hauts responsables sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) 2015-2030 dans les Amériques, lors de la Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophe des Amériques (PRA17) tenue à Montréal du 7 au 9 mars 2017 :
2. Tirant profit de la riche discussion avec un large éventail d'intervenants au cours de la Cinquième plateforme régionale, et ayant entendu les besoins, les capacités et les intérêts exprimés par divers groupes;
3. Remerciant le gouvernement et la population du Canada de leur hospitalité et de l'accueil chaleureux accordés aux délégués de la PRA17 et les félicitant pour les progrès réalisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe;
4. Reconnaisant les vulnérabilités et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, ainsi que des pays à revenu intermédiaire qui se heurtent à des difficultés particulières dans la région à cause de leur exposition aux risques de catastrophe extensifs et intensifs;
5. Tenant compte des progrès considérables réalisés par les pays et les intervenants pour réduire les risques de catastrophe dans les Amériques, et des progrès continus qui sont nécessaires pour mieux assurer la sécurité, la résilience, le développement durable et le bien-être général des peuples de la région sous l'angle de l'augmentation des catastrophes, dont beaucoup sont aggravées par les changements climatiques;



6. Reconnaisant le travail du Bureau pour la réduction des risques de catastrophe de l'Organisation des Nations Unies, de tous les pays et de tous les intervenants quant au processus productif de l'élaboration du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui sert de feuille de route pour réduire les risques de catastrophe et bâtir des collectivités résilientes à l'échelle locale, nationale et régionale;
7. Reconnaisant que la RRC telle qu'elle est présentée dans le Cadre de Sendai exige une approche dirigée par les États membres, englobant toute la société et s'inscrivant dans le développement durable, comme le fait ressortir le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
8. Prenant note de l'adoption du Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021 en matière de santé par les ministres de la Santé des Amériques en septembre 2016, et de son apport possible à la mise en œuvre du Cadre de Sendai; et
9. Nous rappelant la Déclaration d'Asunción approuvée lors de la première réunion des ministres et des hauts responsables sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques, qui a eu lieu au Paraguay en juin 2016, et l'orientation fournie en vue de l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

10. Nous, ministres et chefs de délégation :

11. Nous engageons à poursuivre, avec un sentiment d'urgence, le changement de paradigme de la gestion des catastrophes à la gestion des risques de catastrophe, y compris l'atténuation des vulnérabilités et l'amélioration de la prise de décision tenant compte des risques pour l'élaboration d'autres initiatives durables;
12. Approuvons le Plan d'action régional pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les Amériques, conformément aux recommandations de la Cinquième plateforme régionale;
13. Réaffirmons notre ferme détermination de mettre en œuvre le Cadre de Sendai, d'atteindre les objectifs établis dans ce cadre et de mesurer les progrès en utilisant l'ensemble des indicateurs et la terminologie approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies;



14. Soulignons l'importance de renforcer la coordination régionale face aux catastrophes tout en préservant la dignité humaine, l'égalité, l'inclusion et le respect des cadres nationaux et des principes d'aide humanitaire internationale;
15. Encourageons les Nations Unies et les autres organisations et organismes donateurs internationaux et régionaux à intégrer la RRC dans des ententes multilatérales et bilatérales et à améliorer la coordination de leurs stratégies;
16. Encourageons la mise en œuvre du Plan d'action régional de manière à respecter la culture, la langue et les questions de genre, le cas échéant, en tenant compte de la diversité de la région, des peuples autochtones, des communautés traditionnelles et de l'utilisation du savoir traditionnel;
17. Invitons les institutions financières internationales, y compris la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement de l'Amérique latine-CAF, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centraméricaine d'intégration économique et la Banque mondiale, à tenir compte des priorités du Plan d'action régional lors de l'établissement d'un soutien financier et technique à l'intention des États membres pour des approches intégrées pour la réduction des risques de catastrophe;
18. Demandons aux États membres d'inclure la gestion des risques de catastrophe dans leurs stratégies et leurs cadres de planification nationaux, le cas échéant, pour contribuer à réduire la vulnérabilité de la région face aux catastrophes et accroître sa résilience;
19. Encourageons les acteurs et les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales concernés à poursuivre leurs efforts pour appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai;
20. Demandons au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe de continuer à offrir un soutien institutionnel et stratégique pour la mise en œuvre, la surveillance et l'examen de la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, en collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales;



21. Encourageons les États membres et les intervenants concernés, selon leurs priorités et leurs mandats respectifs, à participer activement à la Plateforme mondiale de 2017 pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra du 22 au 26 mai 2017 à Cancún, au Mexique;
22. Demandons au Canada, en tant que pays hôte de la Cinquième plateforme régionale, de présenter la Déclaration de Montréal et le Plan d'action régional lors de la Plateforme mondiale de 2017 sur la réduction des risques de catastrophe comme étant la contribution de la région pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les Amériques; et
23. Nous efforçons, par nos efforts collectifs, d'une part de réduire les risques de catastrophe, le nombre de décès, la perte de moyens de subsistance, ainsi que les répercussions sur la santé et les avoirs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux, et d'autre part, de renforcer la résilience.

Adopté le 9 mars 2017, à Montréal, au Canada.

L'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Canada

M. Robert Glasser, représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe des Nations Unies